

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), la Municipalité soumet à la consultation publique à 19h40 :

Le projet de règlement numéro 2012-231 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 afin de revoir les dispositions relatives au raccordement d'une construction au réseau d'égout.

Le maire explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

Cynthia Bossé
Directrice générale

PROCÈS VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 3 avril 2012 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le Maire, monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
Guy Lapointe;
Robert Leclerc;
André Bernier;

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

113-04-2012

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

Que soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

Que soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Achat d'équipement pour le service incendie;
- 10.2 Dépôt de la correspondance du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec;
- 10.3 Dépôt de l'extrait du procès verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 10.4 Budget pour la reconstruction d'un trottoir sur la rue Principale;
- 10.5 Défi têtes rasées;
- 10.6 Publication du procès verbal dans le Bavard

2. **ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MARS 2012 AINSI QUE DE L'AJOURNEMENT DU 20 MARS 2012.**

114-04-2012

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de l'assemblée régulière du 6 mars ainsi que de l'ajournement du 20 mars 2012.

3. FINANCES

3.1 Compte à payer

115-04-2012

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour le mois d'avril, soit une somme de 79 551,71\$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de mars 2012 pour une somme de 37 592,96\$.

4. ADMINISTRATION

4.1 Choix d'un membre du conseil pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non paiement de taxes

116-04-2012

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le maire, monsieur Yves Croteau, soit nommé pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non paiement de taxes.

4.2 Retrait de dossiers pour non paiement de taxes

Considérant que certains propriétaires ont payé leurs taxes dues pour l'année 2010;

Considérant que ces dossiers sont rendus à la MRC d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés et qu'à ce jour, peu de frais ont été engagés pour l'administration de ces dossiers par la MRC;

117-04-2012

En conséquence, **il est proposé par** madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la MRC d'Acton concernant les matricules suivants :

- 6753-13-3750;
- 6757-61-7927;
- 6857-31-0927;
- 6857-61-5397;
- 6857-61-9357.18;
- 6857-61-9357.24;

6857-61-9357.50;
6952-42-2399;
6953-48-3435;
6953-58-1184;
6961-40-4048;
6962-42-5891;
7054-81-5416.

4.3 Dépôt du rapport financier annuel de la bibliothèque municipale d'Upton

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport financier annuel de la bibliothèque municipale et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.4 Dépôt des états financiers pour l'Office municipal d'Habitation d'Upton

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose les états financiers pour l'Office municipal d'Habitation d'Upton et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.5 Dépôt du rapport d'évaluation du garage municipal

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport d'évaluation du garage municipal produit par la firme Sylvestre Leblond & Associés et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.6 Vin d'honneur lors de la visite du ministre de l'agriculture

Considérant le projet de la Fabrique de recevoir le ministre de l'agriculture, monsieur Pierre Corbeil;

Considérant que l'évènement offre une belle visibilité à la Municipalité;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser un cocktail pour souligner le passage du ministre chez nous;

Considérant que deux cents personnes sont attendues;

Considérant qu'un budget d'environ 500,00 \$ est nécessaire;

Considérant que la Fabrique demande à la Municipalité de défrayer les coûts relatifs à l'achat du vin pour souligner la visite du Ministre Corbeil;

118-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité défraie les coûts relatifs à l'achat du vin pour souligner la visite du ministre Corbeil.

4.7 Avis de motion concernant le règlement 2009-196

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque pour que soit présenté à une séance ultérieure, le projet de règlement 2009-196-02 modifiant le règlement 2009-196 intitulé « Règlement établissant un Programme de revitalisation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ».

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Embauche d'un pompier à temps partiel

Considérant l'offre d'emploi pour le service de sécurité incendie de la Municipalité;

Considérant que le directeur du service incendie le service a retenu 1 candidat pour faire partie de son équipe;

Considérant la recommandation de monsieur Yves Ricard à l'effet que soient retenus les services de monsieur Pierre-Luc Martin pour occuper le poste de pompier à temps partiel;

119-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit embauché monsieur Pierre-Luc Martin à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité d'Upton.

5.2 Cours de « Pompier 1 »

Considérant que les nouveaux pompiers engagés par la Municipalité doivent être inscrits au cours de « Pompier 1 », obligatoire en vertu de la loi;

120-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le mandat soit donné à monsieur Yves Ricard, directeur du service incendie, d'organiser la tenue d'un cours « Pompier 1 » à Upton lorsque le nombre de candidats retenus sera suffisant.

5.3 Location d'un espace pour le nouveau camion pompe citerne

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la location d'un garage destiné au nouveau camion pompe citerne;

Considérant le tarif de location proposé par l'entreprise Distribution Upton inc. de 170,00 \$ par mois soit 0,31 \$ du pied carré pour un total de 550 pieds carrés;

121-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit loué un espace à l'entreprise Distribution Upton inc. destiné au nouveau camion pompe citerne et ce, au coût de 170,00 \$ par mois.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2012

122-04-2012

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit approuvé le rapport du contremaître aux travaux publics pour les travaux à exécuter et ce, pour un montant de 2 515,00 \$ plus les taxes applicables.

6.2 Lignage de rive blanche

Ce point est retiré de l'ordre du jour

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Adoption du règlement 2012-232 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 32, aux intéressés

Attendu que le cours d'eau Scibouette est sous juridiction de la MRC d'Acton;

Attendu que la Municipalité d'Upton a payé une quote-part à la MRC d'Acton relativement aux coûts des travaux exécutés dans la branche #32 du cours d'eau Scibouette et ce, conformément à l'article 976 du *Code municipal du Québec*;

Attendu qu'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Attendu qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 6 mars 2012;

Attendu que les conseillers ont reçu le projet de règlement 2012-232 plus de 48 heures à l'avance;

123-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le présent règlement portant le numéro 2012-232 soit adopté tel que rédigé.

7.2 Adoption du règlement 2010-208-01 modifiant le règlement 2010-208 relatif à la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 22

Attendu le règlement numéro 2010-208 qui s'intitule « Règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 22, aux propriétaires intéressés »;

Attendu que la Municipalité d'Upton a payé une quote-part à la MRC d'Acton relativement aux coûts des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 22 et ce, conformément à l'article 976 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que la somme des coûts des travaux est de 22 792,33 \$;

Attendu qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 6 mars 2012;

Attendu que les membres du conseil ont reçu le projet de règlement 2010-208-01 plus de 48 heures à l'avance;

124-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le présent règlement portant le numéro 2010-208-01 soit adopté tel que rédigé.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de versement pour la saison de soccer 2012

125-04-2012

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, **appuyé par** madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un montant de 5000,00 \$ soit versé au Comité de soccer afin que tous les frais, relatifs au maintien de l'activité soccer, puissent être défrayés tel que prévu au budget 2012.

8.2 Projet de calendrier de mise en commun des activités

Considérant la décision du conseil des maires à l'effet que le projet de calendrier de mise en commun des activités pour l'ensemble de la MRC soit mis de l'avant;

Considérant que pour poursuivre les demandes auprès différentes instances, il faut que le projet puisse compter sur l'appui d'un porteur de projet;

Considérant la demande du CLD d'Acton à l'effet que la Municipalité agisse à titre de porteur du projet dans l'élaboration des différentes demandes;

Considérant qu'aucun frais n'est engendré pour la Municipalité par le fait d'agir à titre de porteur de projet;

126-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité agisse à titre de porteur de projet dans le projet de mise sur pied du calendrier de mise en commun des activités pour l'ensemble de la MRC d'Acton;

Que Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité dans ce projet de calendrier de mise en commun des activités pour l'ensemble de la MRC.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2012

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2012 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Adoption du règlement numéro 2012-231 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 afin de revoir les dispositions relatives au raccordement d'une construction au réseau d'égout

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de construction numéro 2002-92 ;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de construction afin de revoir les dispositions relatives au raccordement d'une construction aux réseaux d'égout (sanitaire et pluvial) ;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de construction, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par monsieur Guy Lapointe lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2012;

Attendu que le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de la séance régulière du 6 mars 2012;

Attendu que l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 avril 2012;

Attendu que les élus ont reçu les documents plus de 48 heures à l'avance;

127-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard et **résolu unanimement** :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement 2012-231 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 afin de revoir les dispositions relatives au raccordement d'une construction au réseau d'égout soit adopté tel que rédigé.

9.3 Adoption du règlement numéro 2012-228 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser, dans la zone 112-p, l'agrandissement d'un usage dérogatoire

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'autoriser dans la zone 112-P, l'agrandissement d'un usage dérogatoire exercé dans un bâtiment principal;

Attendu que les dispositions contenues dans le présent règlement ont fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité (Réf. : CCU-2011-333);

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A. – 19.1);

Attendu qu' un avis de motion a été donné par monsieur Robert Leclerc lors d'une séance du conseil tenu le 7 février 2012;

Attendu que le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée régulière du 6 mars 2012;

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu le second projet de règlement plus de 48 heures avant cette assemblée;

128-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement 2012-228 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser dans la zone 112-p, l'agrandissement d'un usage dérogatoire, soit adopté tel que rédigé.

9.4 Avis de motion à retirer

Considérant l'avis de motion donné par monsieur Robert Leclerc lors de l'assemblée régulière du 6 mars dernier concernant un règlement relatif aux branchements des drains de toits;

Considérant que le branchement des drains de toits a été inséré au nouveau règlement 2012-231;

129-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retiré l'avis de motion donné lors de l'assemblée régulière du 6 mars dernier relatif aux branchements des drains de toits.

9.5 Demande de dérogation mineure de monsieur Patrick Blanchard

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Patrick Blanchard relativement à sa propriété sise au 417, montée Beaudoin, lot numéro 1 957 280;

Considérant que le projet de monsieur Blanchard devra faire l'objet d'une autorisation de la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant que monsieur Blanchard demande que soit autorisée la création d'un lot d'une largeur de 40,85 mètres au lieu des 50 mètres exigé, soit la largeur minimale continue d'un lot non desservi;

Considérant que le projet n'affectera pas le droit de propriété des voisins;

Considérant que le projet de lotissement proposé respectera la superficie et la profondeur minimale prévu au règlement;

Considérant que le lotissement proposé permettra de conserver l'érablière existante;

Considérant que le projet comporte le risque de créer un précédent;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme que soit autorisée la demande de dérogation mineure de monsieur Blanchard afin que soit créé un terrain d'une largeur de 40,85 mètres;

130-04-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande de dérogation mineure de monsieur Patrick Blanchard pour la création d'un lot d'une largeur de 40,85 mètres sur sa propriété sise au 417, montée Beaudoin, lot numéro 1 957 280, soit acceptée.

9.6 Demande de dérogation mineure de monsieur Dominic Brisebois et madame Mariève Chicoine

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Dominic Brisebois et madame Mariève Chicoine concernant leur propriété située au 450, montée des Pins, lot 1 957 269;

Considérant que la demande consiste à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel d'une hauteur de 6,80 mètres (22 pieds et 4 pouces);

Considérant que la hauteur maximale prévue pour un bâtiment accessoire est de 5,5 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage 2002-90;

Considérant que le projet n'affectera pas le droit de propriété des voisins;

Considérant que la propriété est suffisamment grande pour accueillir une telle hauteur de bâtiment accessoire;

Considérant que la hauteur du bâtiment accessoire sera inférieure à celle du bâtiment principal;

Considérant qu'il y a dans le secteur des bâtiments principaux à deux étages;

Considérant que le projet comporte des risques limités de se répéter ailleurs;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme pour que soit accordée la demande de dérogation mineure;

131-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit autorisée la demande de dérogation mineure de monsieur Dominic Brisebois et madame Mariève Chicoine afin que soit permise une hauteur de 6,80 mètres pour le bâtiment accessoire.

9.7 Demande d'extension d'un délai

Considérant le permis émis le 8 novembre 2010 à monsieur Éric Nelson Pelletier et madame Barbara Demers pour la construction d'une remise sur leur propriété;

Considérant que le règlement 2002-90 stipule à l'article 14.2.5 que la finition extérieure doit être complétée dans les 18 mois suivants l'émission d'un permis, soit dans ce cas-ci, le 8 mai 2012;

Considérant que les demandeurs souhaitent déménager leur remise plus loin sur le terrain lorsque le terrain sera suffisamment sec;

Considérant la demande de monsieur Éric Nelson Pelletier et madame Barbara Demers à l'effet que soit prolongé le délai pour la finition extérieure de leur remise jusqu'au 31 août 2012;

132-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande de monsieur Éric Nelson Pelletier et madame Barbara Demers soit acceptée et que l'extension du délai soit accordée jusqu'au 31 août 2012.

10. DIVERS

10.1 Achat d'équipement pour le service incendie

Considérant que le service incendie doit procéder à l'achat d'équipement et que des soumissions ont été demandées à différentes entreprises;

Considérant les recommandations de monsieur Yves Ricard à l'égard du choix des équipements proposés suite aux différentes soumissions reçues;

133-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un budget de 11 160,00 \$, plus les taxes soit alloué à monsieur Yves Ricard, directeur du service incendie pour l'achat d'équipement.

10.2 Dépôt de la correspondance du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec;

Madame Cynthia Bossé dépose la correspondance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec autorisant la Municipalité à contracter un financement par crédit-bail pour une période de cent-vingt (120) mois pour le camion pompe-citerne neuf. Tous les membres du conseil en prennent connaissance.

10.3 Dépôt de l'extrait du procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Madame Cynthia Bossé dépose l'extrait du procès verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relativement au calendrier de vidange des fosses septiques. Tous les membres du conseil en prennent connaissance.

10.4 Budget pour la reconstruction d'un trottoir sur la rue Principale;

Considérant que la Municipalité doit refaire le trottoir sur la rue Principale en raison de la nouvelle station service;

134-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que lorsque la nature des travaux sera connue, que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à aller en soumission par invitation pour que soit faite la reconstruction du trottoir devant la nouvelle station service;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale dispose d'un budget de 10 000 \$ pour la réalisation des travaux.

10.5 Défi têtes rasées

Considérant la demande de jeunes citoyennes pour utiliser le stationnement du centre communautaire pour tenir un lavo-thon afin d'amasser des fonds pour le défi « têtes rasées »;

Considérant que deux jeunes filles de notre communauté relèveront le défi;

135-04-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit autorisée la demande des jeunes citoyennes afin que soit utilisé le stationnement du centre communautaire pour l'organisation d'un lavo-thon pour soutenir la cause du défi « têtes rasées ».

10.6 Publication du procès-verbal dans le Bavard

Considérant que la publication du procès verbal en son entier dans le journal le Bavard oblige les responsables à réduire de l'information municipale pertinente à chaque mois;

Considérant que les procès-verbaux sont disponibles intégralement sur le site internet de la Municipalité;

Considérant qu'il est toujours possible aux intéressés de venir consulter le procès-verbal au bureau municipal;

136-04-2012

Considérant que les coûts qu'engendrerait l'impression de pages supplémentaires du Bavard;

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le procès-verbal soit inscrit dans le Bavard sous forme de résumé;

Que les citoyens soient informés qu'il est possible de consulter la version complète sur le site internet de la Municipalité sous l'onglet « Informations Municipales » ou au bureau municipal aux heures d'ouverture.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de mars 2012.

137-04-2012

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2012.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

138-04-2012

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit levée la présente assemblée à 20 h 50.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.